

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 Novembre 2011**

Points	Décisions
1	<b>Approbation du PV du 18 Juin 2011</b>
<b>Décision 1</b>	Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le PV du CA du 18 Juin 2011 avec correction des présents : inclure Paul Adam et Florence Bellet.
2	<b>Résultat du vote du 1er Juillet 2011 concernant la levée d'une incompatibilité prévue par le texte entre la fonction de médecin coordonnateur en charge du suivi médical réglementaire et la fonction de médecin des équipes de France</b>
	Le Conseil d'Administration a entériné par vote électronique en date du 1 <sup>er</sup> juillet 2011 la proposition : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de modification du règlement de la commission médicale (page 14 du règlement) concernant la levée d'une incompatibilité prévue par le texte entre la fonction de médecin coordonnateur en charge du suivi médical réglementaire et la fonction de médecin des équipes de France. Cette incompatibilité n'étant pas prévue par la loi ou un règlement.</li> </ul>
<b>Décision 2</b>	Résultat du vote sur la soumission - 9 non votants 25 oui Le CA adopte à l'unanimité le PV de cette décision
3	<b>Questions/Réponses aux membres du Bureau Exécutif et informations générales</b>
<b>Info</b>	Pas de questions – Information par le Président d'une possibilité d'intégration d'un nouveau partenaire
4	<b>HAUT NIVEAU</b>
4.1	<u>Point sur l'évolution du Parcours d'excellence sportive et présentation des conventions avec les centres d'entraînement régionaux</u>
<b>Info</b>	Information – document présentée en annexe du présent relevé
4.2	<u>Point d'étape de l'Equipe de France de voile à 260 jours des Jeux Olympiques</u>
<b>Info</b>	Informations données par le DTN
<b>Décision 3</b>	Le CA décide de faire une communication auprès des coureurs de l' Equipe de France pour leur apporter son soutien à l'occasion des Championnats du Monde ISAF qui se dérouleront en Décembre à Perth (Australie)
5	<b>VIE FEDERALE</b>
5.1	<u>Révision du budget FFVoile</u>
<b>Décision 4</b>	Le budget révisé de l'exercice 2011 s'équilibre en dépenses/recettes à 11 263 K€ soit + 31 K€. Investissement 986 K€ soit + 27€ par rapport au budget voté au CA du 1 <sup>er</sup> Juin 2011
5.2	<u>Modification du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage</u>
<b>Décision 5</b>	Le Conseil d'Administration entérine le règlement antidopage intégrant les corrections de forme demandées par le Ministère des Sports.
5.3	<u>Règlement des agents sportifs</u>
<b>Décision 6</b>	Le Conseil d'Administration entérine le nouveau règlement de la commission des agents sportifs de la FFVoile
5.4	<u>Salon nautique et soirée des champions</u>
<b>Info</b>	Point d'information sur le stand FFVoile, le stand fairedelavoile.fr et l'organisation du Top clubs sur la scène nautique. Information sur la soirée des Champions avec un retour au théâtre Edouard VII

<b>5.5</b>	<u>Information écrite sur le e-commerce AwoO (Plateforme et site Internet Grand Public)</u>
<b>Info</b>	Mise en ligne du site Internet grand public « fairedelavoile.fr » et nouveaux développements envisagés pour 2012 avec les modules « gestion des adhérents des clubs, inscriptions aux régates, gestion des groupes et hébergements »
<b>5.6</b>	<u>Information sur le résultat de l'appel d'offre assurance licence 2012</u>
<b>Info</b>	<p>La commission mandatée par le Bureau Exécutif de la FFVoile pour étudier les offres émises par les compagnies d'assurances sollicitées par la FFVoile pour le renouvellement pour quatre ans à partir de 2012 des contrats responsabilité civile (RC) et individuelle accident (IA) s'est réunie le 23 septembre dernier.</p> <p>Au vu des différentes offres : MMA et MATMUT pour le contrat RC et MMA et MDS pour le contrat IA, la commission a conclu que le maintien de l'association MMA pour la RC et MDS pour l'IA, qui a fait ses preuves depuis plusieurs années, est très certainement le meilleur choix.</p> <p>En conséquence, la commission a proposé au BE de la FFVoile de retenir les MMA pour l'assurance RC et la MDS pour l'assurance IA, sachant que le prix de la cotisation pour la licence reste inchangé.</p> <p>Le BE de la FFVoile s'est prononcé favorablement pour ce choix.</p> <p>Le Bureau Exécutif a souhaité par ailleurs maintenir le prix des licences tel que voté lors de sa séance du 31 Mai 2011 à savoir la licence club adulte à 48,5 €, la licence club Jeune à 24,25 €, le passeport voile à 10 €, la licence temporaire 1 jour à 10 €, la licence temporaire 4 jours à 24 €.</p> <p>Il est à noter que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A prix constant, certains montants de garanties ont été augmentés, notamment les « garanties immatérielles pures » portées à 3 M €,</li> <li>- Deux supports de bateaux de moins de 18 M ont été exclus en RC : les Extrême 40 et les AC 45</li> </ul>
<b>6</b>	<b>RELATIONS INTERNATIONALES</b>
<b>6.1</b>	<u>Information (dont World Cup, meeting ISAF)</u>
<b>Info</b>	<p>Info sur la World Cup 2013 avec seulement deux épreuves en Europe (Hyères et Palma) ; Circuit Européen sera en conséquence mis en place avec un souhait de participation de la FFVoile.</p> <p>Point information sur meeting ISAF</p>
<b>6.2</b>	<u>Epreuves internationales en France 2012</u>
<b>Décision 7</b>	<p>Le CA décide d'attribuer les épreuves internationales suivantes :</p> <p>Championnat du Monde J22 du 23 au 29 Juin 2012 au YCC Arzon</p> <p>Championnat d'Europe HC 16 et FX One du 27 /07 au 05 /08 2012 au CN Arradon</p> <p>Championnat du Monde HC &amp; HC 16, Tiger et Wild Cat du 27/07 au 05/08 2012 au CN Arradon.</p>
<b>Décision 8</b>	Le CA décide de déroger au principe de l'organisation d'une épreuve Jeune pendant les vacances scolaires en SL 16.
<b>Décision 9</b>	Mandat est donné au BE pour affiner les coûts de l'arbitrage sur les épreuves internationales.
<b>6.3</b>	<u>Budget prévisionnel de la SOF 2012</u>
<b>Décision 10</b>	Le CA adopte à l'unanimité le budget de la SOF 2012, lequel s'équilibre en dépenses/recettes à 442 800 €
<b>6.4</b>	<u>Audit ISAF sur les autorités nationales affiliées</u>
<b>Info</b>	Olivier Bovyn présente au CA l'audit réalisé par l'ISAF sur els fédérations nationales membres de cette dernière

7	<b>DEPARTEMENT VOILE LEGERE</b>
7.1	<u>Championnats de France</u>
7.1.1	<u>Attribution des Championnats de France et Open de France (Voile légère, CFM Flotte Collective, CFE Extrême Glisse, CF Minimes et Open de France)</u>
<b>Décision 11</b>	<p>Le Conseil d'Administration entérine pour 2012 les attributions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le <b>Championnat de France de Voile Minimes, Solitaire, Equipage, Glisse</b> au CDV 56</li> <li>2. <b>Le Championnat de France de Voile Minimes sur Flotte Collective</b> à la Ligue Ile de France Voile</li> <li>3. <b>Le Championnat de France de Voile Espoirs Extrême Glisse</b> au Yacht Club de Carnac</li> <li>4. <b>Le Championnat de France de Voile Légère</b> à la Sodéal Club Nautique du Cap d'Agde.</li> <li>5. <b>L'Open de France</b> au Club Nautique Biscarrosse Olympique</li> </ol>
7.1.2	<u>Révisions et évolutions des titres de Champions de France de Voile Légère à partir 2012</u>
<b>Décision 12</b>	<p>Le Conseil d'Administration entérine les évolutions suivantes :</p> <p><b>Championnat de France Minimes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Remplacement des titres Champion et Championne de France de Voile Minimes Catamaran Tyka (fille - garçon et mixte) par un titre unique Open : Champion(ne) de France de Voile Minimes Catamaran Tyka Open (fille, garçon et mixte) – Grade 3 – tranches d'âge 12 – 14 ans et pas de surclassement en accord avec la Commission Médicale</li> <li>2- Remplacement des titres Champion et Championne de France de Voile Minimes Double L'Equipe (fille - garçon et mixte) par un titre unique Open : Champion(ne) de France de Voile Minimes Double L'Equipe Open (fille, garçon et mixte) – Grade 3 – tranches d'âge 12 – 14 ans et pas de surclassement en accord avec la Commission Médicale</li> </ol> <p><b>Championnat de France Minimes sur Flotte Collective :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Définition des supports et de leur période d'utilisation : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. En solitaire, <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2012 et 2013 : O'pen Bic</li> <li>• 2014 et 2015 : Mise en délibération – décision ultérieure</li> </ul> </li> <li>b. En double, <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2012 et 2013 : RS Féva</li> <li>• 2014 et 2015 : Mise en délibération – décision ultérieure</li> </ul> </li> </ol> </li> </ol> <p><b>Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Remplacement des titres Champion et Championne de France de Voile Espoirs Solitaire Europe (fille et garçon) par un titre unique Open : Champion(ne) de France de Voile Espoirs Solitaire Europe Open (fille, garçon) – Grade 3- pour la tranche d'âge 15 – 20 ans avec surclassement possible pour les 13 – 14 ans en accord avec la Commission Médicale</li> </ol> <p><b>Championnat de France Espoirs Glisse:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Evolution de la tranche d'âge sur les titres espoirs Windsurf Bic 293 OD 7.8 fille et garçon N1/N2 : elle se situe actuellement entre 15 et 20 ans et serait remplacée par la tranche d'âge 15 – 16 ans avec surclassement possible pour les 13 – 14 ans en accord avec la Commission Médicale – toujours en Grade 3</li> <li>2- Remplacement du titre Champion et Championne de France de Voile Windsurf Raceboard Hybride National 2 (fille et garçon) par : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Un titre unique Champion(ne) de France de Voile Windsurf Raceboard 7.8 N1 Open (fille, garçon) pour la tranche d'âge 17 – 20 ans et pas de</li> </ol> </li> </ol>

surclassement en accord avec la Commission Médicale – Grade 3  
 b. Et un titre unique Champion(ne) de France de Voile Windsurf Raceboard 8.5 Open N1 (fille, garçon) pour la tranche d'âge 17 – 20 ans avec surclassement possible pour les 15 – 16 ans en accord avec la Commission Médicale – Grade 3

3- Remplacement des titres Champion et Championne de France de Voile Espoirs Catamaran 15.5 (fille - garçon et mixte) par un titre unique Open : Champion(ne) de France de Voile Espoirs de Voile Catamaran 15.5. Open (fille, garçon et mixte) ; la tranche d'âge serait 15 – 17 ans avec surclassement possible pour les 14 ans en accord avec la Commission Médicale – Grade 3

4- Evolution de la tranche d'âge sur les titres Espoirs HC16 et SL16 Open (fille, garçon, mixte) : elle se situe actuellement entre 15 et 20 ans et serait remplacée par la tranche d'âge 17 – 20 ans avec surclassement possible pour les 15 – 16 ans en accord avec la Commission Médicale toujours en Grade 3.

5- La création d'un règlement spécifique définissant le poids minimum de l'équipage pour la pratique et l'admissibilité aux Championnats de France concernant les séries 15.5 (en conformité avec les règles de jauge existantes), HC16 et SL16.  
 Le Bureau Exécutif demande délégation au Conseil d'administration pour finaliser ce règlement.

**Championnat de France Voile Légère sur Flotte Collective :**

- 1- Définition des supports et de leur période d'utilisation :
- a. En double,
    - 2012 et 2013 : Laser Vago
    - 2014 et 2015 : Mise en délibération – décision ultérieure

7.1.3  
  
info

Information sur la création d'une coupe de France des Clubs en Course par Equipe Minimes Solitaire sur le Championnat de France Minimes Flotte Collective à partir de 2012

7.1.4

Championnats de France « Classiques » Tour

**Décision 13**

a) Evolution du règlement des Championnats de France « Classiques » Tour à partir de 2012  
 Le Conseil d'Administration entérine le Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour (joint en annexe)

**Décision 14**

b) Création d'un Championnat de France « Classiques » Tour pour la Classe Finn  
 Le Conseil d'Administration entérine la création du Championnat de France de Voile « Classiques » Tour Finn à partir de 2012 (voir règlement spécifique joint).

7.1.5

Championnat de France de Voile Handivalide – création à partir de 2012 et attribution en 2012

**Décision 15**

Le Conseil d'Administration entérine :

1. La création du Championnat de France de Voile Handivalide MiniJi avec les titres Champion et Championne de France de Voile Handivalide à partir de 2012, tel que :

Championnat de France de Voile Handivalide MiniJi – Grade 3			
Titres	Admissibilité		Précisions
Champion de France de Voile Handivalide MiniJi	Open (masculin et féminin)	Handivalides (handis et valides)	- Licence FFVoile - 15 coureurs minimum pour valider le titre

	Championne de France de Voile Handivalide MiniJi	Féminine (sur extraction du classement Open sans recalcul de points)	Handivalides (handis et valides)	- Licence FFVoile - 5 coureurs F minimum pour valider le titre
		2. L'attribution de la 1 <sup>ère</sup> édition du Championnat de France de Voile Handivalide MiniJi au Centre Nautique de Kerleven du 27 au 31 août 2012		
<b>7.2</b>	<u>Evolution de la pratique Windsurf – orientation et stratégie</u>			
<b>Décision 16</b>	Le Conseil d'Administration entérine les nouvelles orientations et les nouvelles stratégies présentées dans le document en annexe :			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la pratique Glisse Jeunes (titres et finalités nationales)</li> <li>- la pratique Glisse 18 ans et plus</li> <li>- la pratique Extrême Glisse Jeunes (titres et finalités nationales)</li> <li>- la pratique Extrême Glisse 18 ans et plus</li> <li>- les Jeunes à l'international</li> </ul>			
<b>7.3</b>	<u>Championnat du Monde Isaf Jeune 2012 – Règlement de sélection</u>			
<b>Décision 17</b>	Le Conseil d'Administration entérine le règlement de sélection pour le Championnat du Monde Jeunes Isaf 2012 (joint en annexe)			
<b>8</b>	<b>HABITABLE</b>			
<b>8.1</b>	<u>Modification des postes au sein de la Commission DC et règlement FFVoile de Direction de Course, englobant cette modification</u>			
<b>Décision 18</b>	Les membres du CA entérinent la modification du document « Règlement FFVoile de Direction de Course » et notamment l'Article 3.1 dans lequel les postes de « Vice – Président de la FFVoile en charge du Département Habitable » et de « Membre du Conseil d'Administration de la FFVoile » seraient représentés par la même personne (1 seul droit de vote) et valident la rédaction du document dans ce sens.			
<b>8.2</b>	<u>Règlement du Championnat de France des clubs Habitable 2012</u>			
<b>Décision 19</b>	Le CA valide les choix d'évolution du règlement du Championnat de France des Clubs Habitables 2012 et accepte de donner mandat au BE pour valider définitivement le règlement du CFCH 2012.			
<b>9</b>	<b>CCA</b>			
<b>9.1</b>	<u>Composition de la CCA</u>			
	Le Conseil d'Administration valide la nomination de Georges Priol en tant que membre de la Commission Centrale d'Arbitrage.			